



www.anniviers.org

**Les Communes
du
Val d'Anniviers**

Procès-verbal du 24 novembre 2005, foyer Lyrette, Ayer



Présidents des Communes d'Anniviers

Georges-Alain Zuber, Ayer	Simon Crettaz, Saint-Jean
Walti Zuber, Chandolin	Benoît Salamin, Saint-Luc
Gabriel Solioz, Grimentz	René Massy, Vissoie

Personnes ressources :

Christophe Dumoulin, Président de la Commune de Bagnes
Danielle Emery-Mayor, Responsable communication
Valérie Barbey, e-Anniviers, HEVS Sierre
Olivier Beney, section des finances communales de l'Etat du Valais
Francis Gasser, section des finances communales de l'Etat du Valais
Pierre Jacquod, juriste à l'Etat du Valais
Philippe Chauvie, SEREC Vissoie

Modérateur

François Parvex SEREC Sierre

Presse : 3 médias représentés (Journal de Sierre, Rhône FM, le Nouvelliste)

Population – estimation : plus de 200 personnes

Ouverture du forum

Simon Crettaz, porte-parole des Présidents des Communes d'Anniviers accueille les personnes présentes et ouvre officiellement le 1^{er} forum. Il relève la présence en nombre de la population anniviarde et souligne que cela confirme la volonté politique de mettre le débat sur la fusion des Communes d'Anniviers sur la place publique.

Dans son discours, Simon Crettaz précise que la discussion sur la fusion des Communes d'Anniviers s'est engagée sans pression de l'extérieur. Il souhaite que chacun se fasse une opinion en toute connaissance de cause, d'où la mise sur pied d'un concept de communication solide basé sur la parution de journaux d'information et de forums qui permettront aux autorités de construire avec la population, la Commune d'Anniviers.

Simon Crettaz relève l'importance du chiffre 17 : 1955, création de la centrale laitière d'Anniviers, 17 ans plus tard, centre scolaire d'Anniviers, 17 ans plus tard, mise en place de l'horaire continu au centre scolaire d'Anniviers, 17 ans plus tard = 2006 = fusion des Communes d'Anniviers ? A la population de décider !

Présentation du forum

François Parvex, modérateur se présente comme l'accompagnateur de la population lors du forum. Il en présente le déroulement :

- présentation powerpoint retraçant l'historique du dossier d'étude sur la fusion
- présentation de ce qu'est un forum
- discussion libre

Présentation du dossier d'étude sur la fusion des Communes d'Anniviers

Catherine Emery Lamon lit un texte de présentation du dossier d'étude sur la fusion accompagné d'images et de textes. Des applaudissements ponctuent cette partie du forum qui ne soulève aucune question de la part de la population.

Forum

François Parvex présente le thème du jour : « Services de proximité et personnel communal ». Il précise que la population anniviarde sera appelée – en décembre 2006 – à se prononcer sur la fusion des six communes d'Anniviers.

Les questions posées par les élus qui souhaitent y obtenir des réponses dans ce forum sont les suivantes :

- De quelles informations avez-vous besoin pour voter en toute connaissance de cause ?
- Que faut-il améliorer en relation avec le thème du forum du jour ?
- Quelles lignes directrices voulez-vous définir pour la nouvelle commune ?
- Quels sont les points à affiner ?

Avant que la population puisse y répondre, Danielle Emery-Mayor est invitée à présenter le concept général de communication qui s'axe sur la parution de quatre numéros d'INFusion systématiquement suivis d'un forum. Un vade-mecum reprendra les points importants et sera diffusé avant la votation. Les adresses de contact (que vous trouvez au fond de ce PV) sont multiples.

Valérie Barbey s'exprime sur les nouvelles technologies. Elle assure qu'il ne sera pas nécessaire de se déplacer dans un bureau communal d'un autre village car il suffira de se rendre dans son bureau habituel ; les divers bureaux communaux étant reliés entre eux virtuellement. Les personnes qui le souhaitent pourront même commander leur nouvelle carte d'identité en ligne, sans avoir à passer au bureau communal, par exemple. Elle précise qu'il n'y a pas de difficulté technique à rendre disponible ces services en plusieurs langues.

La question de savoir si le nombre de bureau de poste actuel sera maintenu est posée. Monsieur Christophe Dumoulin, président de la Commune de Bagnes, prend la parole, salue la population d'Anniviers en « voisin » et relève que La Poste est un service de proximité qui tend à disparaître. A Bagnes, il y a eu une centralisation de ce genre de services dans le chef-lieu. Mais, même si une seule commune est plus grande et a plus de poids, il est difficile de négocier avec La Poste. Ce problème est indépendant des administrations communales.

Concernant la proximité des élus, il est relevé que jusqu'ici, en cas de souci, il est possible d'aborder assez facilement quelqu'un du conseil pour faire part de son problème. Cela va changer s'il ne devait y avoir plus qu'une commune.

Monsieur Dumoulin présente l'exemple de la Commune de Bagnes qui compte 11 membres du conseil communal pour 20 villages. Le souci relevé au paragraphe précédent n'a pas été constaté à Bagnes. Les moyens de communication modernes (e-mail, téléphone,...) permettent d'atteindre assez rapidement la personne voulue. Le personnel communal de Bagnes est composé de 130 personnes et la police, environ 20 personnes. Les services communaux sont organisés de façon à donner une réponse aux questions posées par la population. Selon M. Dumoulin, la proximité avec les élus existe donc quelque soit la grandeur d'une commune.

L'état civil était établi dans un centre de compétence pour toute la vallée (Vissoie) avant d'être transféré à Sierre. Bagnes connaît la même situation avec le transfert des compétences au Châble puis à Sembrancher. Même si cela est en quelque sorte une perte de qualité du service, le transfert est indépendant de la volonté communale qui ne peut pas influencer les choix du canton.

La question du maintien des bureaux communaux actuels est abordée. Philippe Chauvie précise qu'il a été question jusqu'à maintenant de maintenir les bureaux actuels ouverts sur une certaine durée. La durée de 12 ans a été proposée, elle sera inscrite dans la charte de fusion qui est un engagement moral des signataires. Cela pourrait aussi être inscrit dans le contrat de fusion avec une mention laissant la décision aux autorités qui seraient en place dans le futur.

Simon Crettaz précise que c'est par honnêteté politique qu'une durée de trois périodes électorales a été choisie. Les élus actuellement en place n'y seront vraisemblablement plus dans 12 ans. De toute façon, c'est l'assemblée primaire qui aura le pouvoir de faire prendre des décisions aux élus. Les autorités actuelles ne souhaitent pas une administration centralisée car elles veulent garder ce service de proximité.

Il est précisé par M. Jacquod, juriste à l'Etat du Valais, que le contenu du contrat de fusion vise à assurer la transition entre la situation actuelle et la situation future.

Certaines personnes craignent que la durée d'ouverture des bureaux communaux se réduise comme c'est le cas pour le bureau de la police cantonale.

Il est répondu que même si la police cantonale ne dépend pas des communes, ces dernières sont conscientes que l'organisation de la police au niveau des communes d'Anniviers pose un problème. Il faudra attendre le vote sur la fusion pour prendre les bonnes décisions. En cas d'acceptation de la fusion, une police intercommunale sera créée. En cas de refus, il faudra envisager une collaboration renforcée car la situation actuelle ne peut pas durer.

Monsieur Dumoulin cite l'exemple de Bagnes qui n'a plus de bureau de la police cantonale sur son territoire et a, par conséquent, mis sur pied une police municipale très bien formée. Pour le faire, il faut avoir un certain seuil critique. Si une collaboration renforcée peut aider, la structure est mieux gérée par un seul conseil communal que par une association de communes.

A la question de savoir s'il n'y aura plus qu'une déchetterie centralisée une fois la Commune d'Anniviers créée, il est répondu que chaque commune actuelle continuera de gérer sa propre déchetterie plus ou moins bien organisée. En revanche, il deviendra possible d'avoir une bonne déchetterie pour les déchets spéciaux. De cette façon, l'évacuation vers la plaine serait rationalisée.

Selon le souhait de certaines personnes, il est nécessaire de se préoccuper du sentiment d'isolement qui augmente à cause de la disparition de La Poste, des petits magasins,... Il faut profiter de la création d'une seule commune pour rapprocher les personnes seules. Il faudrait un centre de compétences pour la vallée qui tâcherait de faire le lien avec les personnes âgées. La remarque est notée.

François Parvex interpelle les employés des Communes pour connaître leur avis sur la question de la fusion des Communes d'Anniviers. Il est mentionné :

- le fait qu'il n'y aura plus qu'un représentant au lieu de six lors de séances à l'extérieur,
- que l'accès à des documents à distance par la population doit impérativement pouvoir se faire en allemand, en particulier pour les impôts,
- que certaines personnes (chômage) continueront de devoir obligatoirement passer au bureau communal.

Les salaires ne sont pas attrayants mais si des domiciliés travaillent dans les administrations communales, c'est aussi pour participer à la vie communale. En cas de constitution d'une seule grande commune, les emplois seront plus qualifiés et un autre type de personnel devra petit à petit être mis en place et la crainte que ce soit des gens de « l'extérieur » de la vallée qui remplace les « locaux » est avancée.

M. Dumoulin reconnaît là une évolution « malheureuse » des dossiers traités par les administrations communales qui deviennent de plus en plus complexes. La nouvelle organisation pourra permettre d'avoir des chefs de service et de compter sur des spécialistes. Il en veut pour exemples qu'un architecte fait partie de la commission de construction et que le secrétaire communal de la Commune de Bagnes est un juriste, originaire du Châble et qui, grâce à ce poste, a pu revenir travailler dans « sa » vallée.

Philippe Chauvie évoque en outre le fait que si une commune compte 11 employés administratifs et 20 postes techniques, il est facile d'envisager des possibilités de formation continue pour le personnel. Si des postes intéressants sont proposés, les anniviards de l'extérieur reviendront.

Il est demandé qu'à la fin de chaque forum, le bilan des raisons pour lesquelles il faudrait aller vers une seule commune et les raisons pour lesquelles il ne serait pas judicieux d'aller vers une seule commune soit présenté. Ci-dessous le bilan du 1^{er} forum :

1 commune	6 communes
postes plus qualifiés, augmentation des compétences	perte de relations informelles
augmentation des salaires pour un certain nombre de personnes	
atteinte du seuil critique (travaux publics), meilleure organisation	
création facilitée de places d'apprentissage	

La question de savoir quel sera le nom de l'origine des personnes originaires de l'un ou l'autre village du Val d'Anniviers sera abordée lors du prochain forum.

Concernant l'organisation, un conseiller communal qui serait, par exemple, en charge des travaux publics, traitera directement avec un chef de service qui aura sous ses ordres un contremaître qui dirigera les employés communaux.

M. Dumoulin précise que pour avoir une organisation professionnelle, il faut atteindre un seuil critique afin de pouvoir créer des postes de chefs de service. Cela rend le travail plus efficace.

Jusqu'ici, les secrétaires qui travaillent dans une administration communale étaient surnommées « les spécialistes en généralités ». La fusion des Communes permettra peut-être d'avoir des places pour des employés de commerce et des personnes qui seraient mieux mises en valeur selon leurs compétences et leur domaine de prédilection. De plus, la création de places d'apprentissage est envisageable car actuellement c'est surtout le manque de disponibilité des personnes en place qui fait que le nombre d'apprentis est minime.

François Parvex remercie la population pour ses remarques et passe la parole à Georges-Alain Zuber, président de la Commune d'Ayer.

Conclusion

Georges-Alain Zuber invite la population à réfléchir sur son avenir et à poser des questions puis, après une année d'échange, de réflexion, il faudra dire oui ou non.

Le conseil communal d'Ayer est remercié tout comme les autres présidents des Communes d'Anniviers, les personnes ressources et les représentants de la presse. La population est invitée à partager un apéritif.

PROCHAINS FORUMS : **INForum n°2 février 2006 à Saint-Luc**
(fonctionnement politique de la nouvelle commune et identité)
INForum n°3 à Grimentz (finances et fiscalité)
INForum n°4 à Chandolin (tourisme et aménagement du territoire)

Ces trois forums seront précédés par l'envoi d'un numéro d'INFusion qui abordera le même thème.

ADRESSES DE CONTACT : **INFusion, Case Postale 46, 3961 Vissoie**
www.anniviers.org - infusion@anniviers.org
Fax : 027 475 60 31

Pour le PV : Martine Antonier